

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Salle des fêtes du théâtre de Fontainebleau
samedi 11 juin 2016

LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION, DENIS BAUCHARD,



Salue les personnalités présentes, notamment M. Jean-Marc Giraud, sous-préfet de Fontainebleau représentant le préfet de Seine-et-Marne, M. Frédéric Valletoux, maire de Fontainebleau, Mme Chrystel Sombret vice-présidente de la communauté de communes du Pays de Fontainebleau,

les représentants des communes de Bourron-Marlotte et La Rochette, le directeur interdépartemental de l'ONF. Il salue les représentants de nombreuses associations amies : Amis du château de Fontainebleau, ANVL, CODERANDO 77, Réserve de biosphère, Briegâtinais cyclotouriste, France Nature Environnement, Amis du patrimoine du canton de La Chapelle-la-Reine, ainsi que l'association R. L. Stevenson...

Il présente les excuses de personnalités qui n'ont pu assister à l'assemblée générale en raison d'autres engagements.

Il évoque tout d'abord les récentes inondations qui ont touché les communes de la vallée du Loing notamment les villes de Moret, Nemours et Sannois. Ce sinistre d'une gravité sans précédent a affecté de nombreux riverains, parmi lesquels des adhérents des AFF. Il exprime la solidarité de l'Association à l'égard des sinistrés et salue le travail remarquable réalisé par les équipes municipales des communes impactées et des localités environnantes épargnées.

Il remercie ensuite les principaux partenaires de l'Association, en particulier le préfet, les services de l'État et l'ONF, avec lesquels des relations confiantes existent depuis longtemps. Il rappelle la coopération ancienne établie avec plusieurs services du département, notamment la direction des Routes, celle des Archives et du Patrimoine et celle de l'Environnement. Il a déjà noué des contacts avec des membres du nouveau conseil départemental. Il rappelle son souci de renforcer encore les relations avec les communes et communautés de communes périphériques au massif forestier de Fontainebleau, et de leur sou-

tenir, notamment financier. De véritables partenariats ont été noués avec certaines d'entre elles. Les AFF s'efforcent de participer à leurs manifestations, notamment aux journées des associations qui ont lieu au début du mois de septembre. Il souligne le développement d'actions communes avec des associations amies, notamment pour assurer la défense et la protection de la forêt, et l'organisation de promenades conjointes.

Cette assemblée générale se déroulera selon le schéma habituel. Après avoir rempli les obligations relevant de l'assemblée statutaire – approbation du rapport d'activités et du rapport financier, votes des résolutions et motions – seront évoquées les principales priorités pour l'année 2016. L'invité d'honneur de cette assemblée, M. Éric Goulouzelle, directeur territorial pour l'Île-de-France et les Hauts-de-France, évoquera la problématique des forêts périurbaines.

Le président passe la parole au secrétaire général, Jean-Claude Polton qui présente le rapport d'activités.



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, JEAN-CLAUDE POLTON, PRÉSENTE LE RAPPORT D'ACTIVITÉS



I. PARTICIPATION AUX COMITÉS ET COMMISSIONS

I.1 L'Association est représentée dans plus d'une vingtaine de comités et commissions, locales, départementales et nationales. Nous serons dorénavant



également représentés au comité départemental des forêts et du bois.

1.2. Les AFF sont associés à la gouvernance de la forêt de Fontainebleau et participent aux trois comités qui l'assurent et à leurs différents groupes de travail. Dans le cadre de ces comités, plusieurs sujets ont été plus spécialement abordés :

- **Le plan d'aménagement 2016-2035**

Les AFF ont été associés à l'élaboration de ce plan. Ils ont donné un avis favorable au texte finalement mis au point par l'ONF, qui répond largement à leurs préoccupations.

- **Le statut de Forêt de protection**

Le comité consultatif scientifique et des usagers de la forêt de Fontainebleau a examiné les modifications au périmètre de la forêt de protection, proposées par la direction des Territoires de la préfecture. L'Association a rappelé son attachement au plein respect du statut de forêt de protection. Ainsi les modifications éventuelles apportées au périmètre défini en 2002 ne peuvent avoir qu'un caractère exceptionnel et ne peuvent porter que sur des surfaces limitées, étant entendu qu'elles doivent en toute hypothèse être compensées. En définitive, elle a limité son avis favorable aux seules modifications de portée marginale ou constituant une régularisation d'une situation de fait (bâtiment figurant par erreur à l'intérieur du périmètre). Elle a également donné son accord à la création de nouveaux giratoires justifiés par des raisons de sécurité routière.

- **La pratique du VTT**

L'Association a participé à plusieurs réunions organisées par l'ONF sur la pratique du VTT en forêt. Elle a rappelé l'interdiction faite aux vététistes par l'ONF de circuler sur les sentiers pédestres, compte tenu de l'impact d'une telle pratique sur l'environnement, de la nécessité d'assurer la sécurité des promeneurs et d'éviter tout conflit d'usage. Elle a apporté son appui à la nouvelle stratégie VTT proposée par l'ONF, qui confirme cette interdiction. Elle a donné son accord de principe pour le tracé de sentiers, en nombre limité, spécialement dédiés à la pratique du VTT et participe à leur repérage sur le terrain. Par ailleurs, elle s'est associée à l'avis défavorable, émis par le collectif de six associations soucieuses de la protection de l'environnement, au projet d'organiser un salon du VTT au Grand Parquet : cette manifestation sportive, à laquelle auraient dû participer plusieurs milliers de vététistes,

prévoyait en particulier des compétitions sur des sentiers en forêt.

2. ACTIONS EN FORÊT

2.1. Travaux de balisage et d'entretien par nos 50 baliseurs bénévoles de la Commission terrain (CT) des sentiers de promenades (300 km) sur les trois forêts domaniales par des activités habituelles (réfection balises, débroussaillage, nettoyage). Le sentier n° 20 à Recloses, réunissant plusieurs itinéraires existants a été inauguré le 28 juin 2015, avec une mise aux normes AFF en cours d'achèvement. Au sentier des 25 Bosses, un groupe de baliseurs a lancé un chantier de nettoyage et de lutte contre l'érosion à l'actif de l'équipe de Jean Cabane (démarrage en 2015).



2.2. Inventaire et protection du patrimoine forestier (CT)

- **Le Groupe des arbres remarquables (GAR)**

Avec une nouvelle équipe renforcée par un « ancien » qui aide beaucoup à la localisation, le GAR a pu achever le contrôle de la plus grande partie des arbres. En quatre ans (de 2012 à 2015), un peu plus de 850 arbres remarquables (sur 956) ont été contrôlés, mais les 10 % restant seront plus difficiles à voir car très dispersés. La notion de « Candidat » ayant été supprimée en 2014, le GAR s'applique, soit à les classer arbres remarquables, soit à les effacer de la liste. Un mini-guide proposant des circuits est en cours d'élaboration. Le recensement des bornes réalisé par Pierre Graber a été repris : on peut le consulter sur notre site [Menu : Activités / Les bornes. « Liste des plans du bornage »].

- **Commission carrières et carriers (CCC)**

L'inventaire des vestiges des anciennes carrières de grès dans la forêt de Fontainebleau est terminé (carrières du Long Boyau, des Gorges du Houx, du

Rocher Fourceau, du Rocher de la Combe, du Rocher de la Salamandre, du Rocher Cuvier Châtillon, du Long Rocher, du Haut-Mont et du Mont-Aiveu. Cet inventaire comprend environ 140 abris des carrières, les fronts de taille, les tas d'écales, les chemins et routes de vidange, les fosses et les quais de chargement. Sur le terrain, la CCC a surtout travaillé à l'entretien, et parfois la restauration, d'abris de carrières, avec l'accord et les conseils de l'ONF. Les dossiers sur l'exploitation des grès dans le massif de Fontainebleau qui ont été constitués sont consultables au siège de l'association.

2.3. L'Observatoire de la forêt, mis en place en 2012, a continué à remplir son office en 2015. Il permet d'associer les membres, mais également le public, à la propreté de la forêt, en signalant les atteintes constatées qui sont transmises à l'agent patrimonial de l'ONF pour qu'il fasse le nécessaire. Un compte rendu est porté à la connaissance du public à travers notre site. Le bilan pour l'année 2015 fait état de 105 faits signalés, contre 113 signalements en 2014, sans qu'on puisse conclure, bien au contraire, à une baisse des incivilités (l'ONF a relevé une augmentation de 20 %, comme les autres années). Dans 60 % des cas, il s'agit de « dépôts sauvages », suivis par les détritiques disséminés (11,25 %), les marquages et signalétiques intempestifs (6,25 % chacun), la non remise en état après des travaux forestiers ne représentant que 5 % des cas. Les attentes diverses comptent pour 9 % des signalements.

Dans le cadre de la semaine du développement durable, les AFF ont participé à l'opération Forêt propre le 7 juin au parking du Cabaret-Masson afin de sensibiliser sur les enjeux de la propreté de la forêt.



3. CONNAISSANCE DE LA FORÊT

3.1. Promenades guidées

Comme l'année passée, 33 promenades guidées ont été organisées : gratuites, elles sont ouvertes à tous, à l'exception de celles dont le nombre des participants est limité, pour lesquelles nos adhérents sont prioritaires. Les comptes rendus de ces promenades sont consultables sur notre site Web. Dans le cadre des promenades à la demande, nous avons conduit gratuitement une centaine de personnes en forêt à la demande d'une association caritative.



3.2. Communication

Notre site Web a été sécurisé et rénové : la bascule du nouveau site a été effectuée le 16 septembre 2015. Le menu déroulant ouvre sur les différentes rubriques (association, activités, publications...), avec une nouveauté : les sentiers. Un bandeau animé présente diverses images de l'association et de la forêt. La page d'accueil, qui informe sur les actualités de l'association, est régulièrement actualisée. En outre, ce nouveau site est compatible avec tablettes, smartphones et Google.

Les relations avec la presse écrite locale ont été régulières et nous avons répondu aux demandes de la télévision (France 3-Île-de-France) et de la radio (émission « Sur les docks » de France Culture).

3.3. Publications

Nos publications sont régulièrement envoyées aux adhérents (*La Voix de la Forêt* 2015 et les *Feuilles Vertes* numéros 26, 27, 28, 29). Une septième édition du *Guide des sentiers de promenades* a vu le jour en juin, avec un contenu et une cartographie refondus. À l'initiative de la Commission carrières et carriés, un *Cahier des AFF* n° 2 a été rédigé, avec la collaboration du comité de rédaction de la *Voix de la Forêt* (parution juin 2016) : il fait le point sur tous les sujets relatifs aux



carrières de grès et aux carriers du massif de Fontainebleau (géologie, histoire, techniques...). Titre : « Les grès à Fontainebleau. Carrières et carriers ». Prix : 10 euros.

3.4. Manifestations

Notre participation aux forums des associations organisées dans les communes proches s'est intensifiée, notamment dans l'agglomération melunaise (Melun et Vaux-le-Pénil), ce qui a nous a permis de faire connaître l'association et ses activités auprès d'un nouveau public. Nous avons été également présents à la journée organisée par l'association Brie-Gâtinais cyclotouriste (BGC). Les AFF ont participé le 24 mai 2015 à une manifestation, réunissant la maire de Montigny et les associations de protection de la forêt, pour faire cesser l'utilisation de la « route de l'Escargot » comme anneau de vitesse par les mottards. Ceci a conduit à un renforcement efficace des contrôles sur cette route dangereuse.



3.5. Actions en direction des jeunes

Nous avons été sollicités par les écoles primaires mais nous avons guidé des élèves des métiers du bois lors de promenades de découverte de la forêt. Comme les autres années, nous avons répondu à des demandes d'étudiants dans le cadre de leurs recherches.



3.6. Exposition

Une exposition sur le thème des relations entre l'Homme et la forêt de Fontainebleau est en préparation, en partenariat avec la Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais et l'ONF.

4. RELATIONS EXTÉRIEURES

4.1. Le département de Seine-et-Marne

Nous poursuivons nos relations avec le Service départemental incendie et secours (SDIS) ou le Centre d'écotourisme de Franchard.

4.2. Les communes proches de la forêt ont continué à nous apporter leur soutien, notamment financier. Signalons deux partenariats particuliers : la commune de Bourron-Marlotte dans le cadre d'une exposition Armand Charnay (promenades guidées et conférence) et celle de Neurey-en-Vaux (Haute-Saône), lors de l'inauguration d'une place Denecourt dans ce village natal du Sylvain.

4.3 Les associations amies

Des promenades conjointes ont été organisées avec la Société des Amis et Mécènes du château de Fontainebleau, Rando Île-de-France, l'Association des Amis du patrimoine du canton de La Chapelle-la-Reine, R.L. Stevenson à Grez et l'ARCIF dans le cadre des 50 ans du jumelage Fontainebleau-Constance. Nous avons soutenu les campagnes d'arrachage du phytolaque (raisin d'Amérique) menée par l'association ASABEPI. Les AFF ont rendu visite à nos amis belges de la forêt de Soignes et participé au colloque organisé exceptionnellement à Paris par la Fédération nationale des sociétés d'amis des forêts et qui avait pour thème « L'art forestier : aménagement et sylviculture ».

Le président remercie le secrétaire général de son intervention. Il souligne que l'Association continue de fonctionner exclusivement avec des bénévoles, qu'il remercie chaleureusement pour leur disponibilité et leur dévouement. Il en est ainsi de l'entretien, voire de l'aménagement des sentiers, qui sont assurés par une équipe de 50 baliseurs. Il en est de même des publications – *Guide des sentiers, Cahier des AFF n° 2* sur les carrières et carriers – dont le contenu comme la présentation, ont été réalisés par des bénévoles.

Le président passe la parole au Trésorier puis au Commissaire aux comptes.

BERTRAND DEHELLY,
VICE-PRÉSIDENT ET TRÉSORIER
PRÉSENTE LE RAPPORT FINANCIER



**L'EXERCICE 2015 A ÉTÉ MARQUÉ
SUR LE PLAN DES RECETTES
PAR PLUSIEURS FACTEURS
FAVORABLES**

1 - D'abord une augmentation des recettes de vente de guides qui passent de 8216 € à 11202 €. Cette augmentation est due au succès de la nouvelle édition de ce guide parue en mai 2015.

2 - Ensuite l'évolution du produit des cotisations qui progresse de 18860 € à 20635 €. Les cotisations de soutien et de famille ont été plus nombreuses. Nous avons enregistré 107 nouveaux cotisants. Le nombre net de cotisations étant en légère progression à 641 (630 en 2014) ce qui représente 830 adhérents si on compte les cotisations «famille» pour deux.

3 - Enfin l'association a bénéficié de ressources exceptionnelles : 3000 € de subvention du département de Seine-et-Marne pour la réédition du Guide des sentiers (coût global 13980 €), 3600 € de dons de l'association des Sylvains Randonneurs pour l'entretien des sentiers.

**Sur le plan des charges les points suivants
doivent être remarqués :**

1 - Nos achats se sont élevés à 6443 € cela correspond au prix de revient des guides vendus en 2015. Le restant 7537 € a été comptabilisé en stock dans notre bilan.

2 - Les dépenses de balisage des sentiers bleus au niveau de 1144 € ont été moins importantes en 2015 (2826 € en 2014), l'équipement des baliseurs en gilets ayant été réalisé en 2014.

3 - Les fournitures administratives sont passées de 756 € à 1785 €, marquant le renouvellement de nos enveloppes, cartouches d'encre, etc.

4 - Les autres dépenses de services extérieures sont en général en baisse comme la communication et les déplacements et réceptions.

5 - Il convient de noter des dépenses de déplacement de bénévoles dont principalement un voyage d'étude de la forêt de Soignes, près de Bruxelles, effectué par 12 membres des AFF en mai 2015. Ces dépenses s'élevant à 4295 € ont été en totalité offertes à titre de don par ces mêmes bénévoles, elles se re-

trouvent donc également en recettes.

6 - À ces dépenses s'ajoutent les nombreuses heures que nos bénévoles consacrent à notre association. On peut évaluer, à titre indicatif comme l'année dernière, à 6000 heures le temps passé par nos bénévoles, ce qui donnerait, en les évaluant à 10 € de l'heure, environ 60000 € (dont 2/3 pour les sentiers et 1/3 pour nos publications, le fonctionnement de l'association et la modernisation de notre site). Cette contribution «gratuite» n'apparaît pas dans nos comptes, mais elle est déterminante pour l'activité de notre association au service du public.

7 - Les honoraires du commissaire aux comptes pour sa mission sur les comptes 2014 ont été réglés en 2015. Ils sont comptabilisés en charges sur exercice antérieur pour 2424 €. Dorénavant ces honoraires seront comptabilisés dans l'exercice concerné par la mission.

8 - Enfin nous soumettons à l'approbation de la présente assemblée générale la constitution d'une provision de 7000 € pour charges. Cette provision devrait couvrir la charge de notre projet d'édition d'un nouveau Cahier des AFF, consacré aux Carrières et Carriers en forêt de Fontainebleau, et celle de la réalisation d'une exposition sur la Forêt qui devrait voir le jour en 2017.

Notre résultat ressort en faible excédent de 1492 € (1128 € en 2014). Cependant ce résultat positif est dû à l'utilisation d'une provision pour un montant de 2500 € consacré à la nouvelle édition du guide.

Notre Bilan au 31 décembre 2015 présente une grande solidité avec des fonds propres importants de l'ordre de 91000 € sans aucun endettement. Notre fonctionnement devant être équilibré à l'avenir par nos cotisations et subventions de fonctionnement nous pourrions consacrer l'essentiel de nos fonds mis en réserve à la réalisation de nos projets d'édition, d'exposition, ainsi qu'à tous autres projets de protection de la Forêt de Fontainebleau ou d'accueil du public.



**ALAIN GUILMONT,
COMMISSAIRE AUX COMPTES,
PRÉSENTE SON RAPPORT**



Certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2015 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cette exercice.

Le commissaire aux comptes souligne la bonne tenue des comptes et l'implication des nombreux bénévoles qui assurent le fonctionnement de l'association. L'estimation des 6 000 heures de bénévolat

mentionnée par le trésorier est la preuve de du dynamisme de cette association.

Le président remercie le trésorier et se félicite du redressement du compte d'exploitation. Il souligne la qualité du travail accompli : grâce au Trésorier et à son adjointe, l'Association peut présenter des comptes de qualité professionnelle. Il note que, pour la première fois, un budget prévisionnel a pu être présenté à l'assemblée générale. Il remercie le commissaire aux comptes de son rapport et de son appréciation bienveillante sur l'Association.

Les projets de résolution sont présentés et adoptés. Le président insiste sur la nécessité d'assurer un renouvellement des membres du conseil d'administration et de faire appel à de nouveaux talents.



RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTION N° 1 : APPROBATION DU RAPPORT MORAL

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral présenté par le secrétaire général, approuve ce rapport moral.

RÉSOLUTION N° 2 : APPROBATION DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2015 ET QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du trésorier et celui du commissaire aux comptes, approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 qui présentent un excédent de 1 492 € et donne quitus au président, au trésorier et au conseil d'administration pour leur gestion.

RÉSOLUTION N° 3 : AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter cet excédent de 1 492 € au report à nouveau.

RÉSOLUTION N° 4 : RENOUVELLEMENT DE LA MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

L'assemblée générale renouvelle pour une nouvelle période de 6 exercices la mission de commissaire aux comptes de la Société Fidéliance Audit 78, rue Paul-Jozon à Fontainebleau, représentée par M. Alain Guilmont, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021. La cabinet Houdard exercera les fonctions de commissaire aux comptes suppléant.



RÉSOLUTION N°5 : ÉLECTION ET RENOUELEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale ratifie la cooptation comme administrateur par le Conseil du 13 juin 2015 de Mme Colette Jalenques et par le Conseil du 28 mai 2016 de M. William Mouilloix et de M. Jean Cabane.

Les mandats de Mme Ghyslaine Beaux, de MM. Bernard Cartier, François Guérin, Gérard Tendron, et Oleg Sokolsky étant arrivés à expiration, l'assemblée générale renouvelle le mandat de Mme Ghyslaine Beaux, et de MM. Bernard Cartier (représentant l'association des Amis de Samois), Gérard Tendron et Oleg Sokolsky.

Ces administrateurs, en conformité avec l'article 7 des statuts, sont nommés pour quatre ans, soit donc jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

L'assemblée générale remercie Monsieur François Guérin pour son engagement au sein de l'Association.



LES ENJEUX POUR 2016

DENIS BAUCHARD, PRÉSIDENT

Trois sujets sont plus spécialement évoqués : le problème posé par la multiplication des manifestations de masse, la dégradation des conditions de propreté en forêt, la mise en œuvre du nouveau plan d'aménagement. D'autres sujets n'en sont pas moins importants, notamment la promotion de la biodiversité, la poursuite du programme de conduite apaisée, la lutte contre les nuisances qui affectent le massif forestier, le développement de la prostitution en forêt.

LES MANIFESTATIONS DE MASSE

Le président constate que la perspective est maintenant écartée de créer un salon annuel du VTT au Grand Parquet, avec organisation de compétitions en forêt. Mais cette affaire pose le problème plus général de voir se multiplier des manifestations de masse qui attirent un nombre important de participants et de visiteurs. Les AFF sont associés à la réflexion initiée par l'ONF sur ce sujet. Pour l'Association, il est clair que le massif forestier de Fontainebleau, forêt fragile, labellisée forêt d'exception et bénéficiant du statut de forêt de protection, n'a pas vocation à accueillir des manifestations de grande ampleur et à se transformer en terrain de compétitions sportives. De telles initiatives présentent de nombreux risques pour ce milieu naturel fragile : dégradation des allées et sentiers pédestres, impact sur l'environnement (nuisances sonores, érosion, propreté négligée), sécurité des promeneurs, conflits d'usage.

Le Grand Parquet comme l'hippodrome de la Solle ont une vocation de stades hippiques compatibles avec la vocation de la forêt. En revanche l'utilisation du Grand Parquet pour des grands rassemblements à vocation commerciale et l'organisation hors du Grand Parquet de compétitions sportives n'ont pas leur place dans cette forêt. Organiser de telles manifestations paraît en contradiction avec le souhait exprimé par les élus locaux de voir la forêt de Fontainebleau inscrite sur la liste du Patrimoine mondial établie par l'UNESCO. Ces considérations ont conduit les AFF à s'opposer au projet de salon de VTT porté par Amaury Sport Organisation, qui organise des compétitions de niveau national et international comme le Tour de France et le Paris-Dakar. Cinq autres associations – l'ANVL, France Nature Environnement, le CODERANDO 77, les Sylvains randonneurs et le COSIROC – se sont jointes aux AFF dans une démarche inédite pour s'opposer à une telle initiative.

La réflexion devrait conduire à définir le nombre et les modalités d'autorisation de telles manifestations, dont les participants dépassent 300 personnes, étant entendu qu'elles doivent rester exceptionnelles et être assorties de conditions précises quant à leur date, leur localisation, leur durée, le nombre de participants, conditions qu'il appartiendra à l'ONF de définir et contrôler. Tel est le sens de la première motion qui est présentée.

LA PROPRETÉ EN FORÊT

L'Association, relève le président, est bien consciente que le problème ne se pose pas uniquement



en forêt. Il y a de façon générale une dégradation de la situation de propreté dans tous les milieux, qu'il s'agisse des villes, de la campagne ou de la forêt. Les causes en sont multiples : déclin de l'esprit civique, négligences, refus de se rendre dans les déchetteries trop lointaines ou trop onéreuses pour certains. Ainsi la forêt devient une poubelle avec dissémination de déchets sur le bord des routes, des dépôts de gravats, tags sur les rochers, signalétique sauvage, comme le constate l'Observatoire de la forêt. En 2015, l'ONF a collecté 357 tonnes de déchets divers (dont 70 de gravats) contre 200 tonnes en 2014. Ceci représente pour l'Office un coût croissant (200 000 € en 2015). La responsabilité de cette situation revient moins aux usagers réguliers de la forêt, dans leur majorité respectueux de l'environnement, qu'à des automobilistes de passage, des habitants des communes proches de la forêt, et à des professionnels du bâtiment. La collecte des ordures est assurée essentiellement par l'ONF avec l'aide de volontaires ou d'associations. Pour leur part, les AFF veillent à la propreté des sentiers qu'ils balisent et participent à différentes « opérations propreté » organisées localement.

Que faire face à cette situation qui se dégrade chaque année? Il s'agit de renforcer les moyens, notamment financiers, en particulier en provenance du conseil départemental qui compense notamment le

coût de la collecte des débris sur le bord des routes départementales qui traversent la forêt, mais également les communes sur le territoire desquelles s'étend le massif forestier. Les actions de pédagogie et de communication à l'initiative de l'ONF et des associations doivent être amplifiées. Il importe également de durcir l'appareil répressif et de veiller à ce que les poursuites débouchent sur des sanctions pécuniaires fortes (le maximum prévue par la loi pour ce type de délit est relativement faible, 1500 €), accompagnées du remboursement des frais d'enlèvement. Il convient aussi d'organiser un véritable partenariat entre les différents « acteurs de la propreté » – conseil départemental, SMICTOM, SMITOM-LOMBRIC, communes, ONF, associations – qui parfois ont tendance à se renvoyer la balle du coût de cette mission de service public. Le projet de motion présenté à l'assemblée générale propose des actions en ce sens.

LE PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT

GÉRARD TENDRON, VICE-PRÉSIDENT



Ses propos sont reproduits dans l'article qui figure dans la première partie de cette revue (« La Forêt »).

LE DÉBAT

Benjamin Beaus-

sant (directeur de l'agence ONF Île-de-France) constate qu'alors que croît le coût de la collecte des ordures et gravats en forêt – coût du ramassage auquel s'ajoute celui du traitement –, la subvention du conseil départemental à l'ONF a fortement baissé. Cet effet de

ciseaux a contraint l'Office à cesser de ramasser les dépôts sauvages. Des discussions sont en cours avec le SMITOM LOMBRIC de façon à ce que les gravats récoltés par l'ONF soient admis en franchise dans les déchetteries. Actuellement en effet les tonnages d'ordures et gravats rapportés sont facturés à l'ONF



comme si celui-ci en était responsable.

S'agissant des manifestations en forêt, elles doivent être autorisées à partir du moment où elles regroupent plus de 60 personnes (participants et organisateurs). Chaque année on compte entre 130 et 140 manifestations de ce type.

démarche Natura 2000 pour veiller notamment à ne pas déranger des espèces pendant des périodes de plus grande sensibilité (nidification par exemple...). Il est également veillé lors de la délivrance des autorisations à ce qu'elles ne se tiennent pas dans les lieux fragiles, sur les parcelles faisant ponctuellement l'objet

d'une exploitation ou dans les zones de chasse. Quant aux manifestations réunissant plus de 300 personnes, initiées par des associations ou des entreprises, elles se sont montées à 15 l'année dernière, ce chiffre étant stable d'une année sur l'autre. L'autorisation est l'occasion de passer des messages sur le bon comportement en forêt. Un groupe de travail réunissant les associations est en train de réfléchir aux critères objectifs qui pourraient être définis pour délivrer ces autorisations dites « de masse ».

Cécile Gorlin (France Nature Environnement) estime qu'il convient de réduire l'ampleur du nombre des participants. Elle souhaite par ailleurs que l'ancienne piscine située à proximité de la gare de Fontainebleau-Avon soit détruite et le terrain rendu à la forêt. Elle souligne l'intérêt de deux projets visant à assurer la continuité écologique et que des ouvrages soient aménagés à cet effet, tant sur le canal du Loing que sur l'autoroute A6 au niveau du Bois de la Commanderie.

Chrystel Sombret (vice-présidente de la communauté de communes du Pays de Fontainebleau en charge du Tourisme) précise que la démolition de la piscine est envisagée : un lieu d'accueil serait aménagé à cet emplacement.

Gérard Tendron (vice-président) rappelle qu'une étude pour rétablir les continuités écologiques a été faite à l'initiative conjointe de l'ONF et de la fédération

des chasseurs pour localiser les parcours traditionnels. Des projets sont inscrits dans le schéma régional de Trame verte et bleue. La première étape serait un ouvrage de franchissement sur le canal du Loing. S'agissant de l'aménagement d'un autopont sur l'A6, un tel ouvrage représenterait un coût de 6 M/€.

Le problème de la prostitution est également évoqué. **M. Jean-Marc Giraud** (sous-préfet de Fontainebleau) rappelle l'action de la police en ce domaine. Une nouvelle loi vient d'être votée : sa principale disposition est de sanctionner les clients. Déjà un procès verbal a été établi : l'instruction est en cours.

Frédéric Valletoux (maire de Fontainebleau) estime que la question des manifestations de masse doit être abordée avec le souci de concilier les points de vue. Il attend beaucoup des conclusions du groupe de travail qui devra à la fois encadrer de telles manifestations et les accompagner d'une action pédagogique. Il évoque par ailleurs sa démarche visant à inscrire la forêt de Fontainebleau sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Un intervenant s'inquiète du développement de la pratique du VTT en forêt, à la fois en raison de la présence de vttistes de plus en plus nombreux et du « style » de ce sport qui peut conduire à des excès.

À la suite de ce débat, les deux projets de motion sont mis aux voix et adoptés à l'unanimité.



LES MOTIONS

MOTION N° 1 : MANIFESTATIONS DE MASSE

Les Amis de la Forêt de Fontainebleau

- Rappelent le caractère fragile et vulnérable de cette forêt d'exception, qui bénéficie du statut de Forêt de protection ;
- Constatent que des demandes de manifestations de masse de grande ampleur, en dehors du Grand Parcquet, notamment des compétitions sportives, sont de plus en plus fréquentes ;
- Estiment que de telles manifestations ou compétitions sportives ne peuvent être qu'exceptionnelles, avec une priorité donnée aux associations locales, et souhaitent que leur autorisation soit précédée d'une étude d'impact, éventuellement d'un état des lieux préalable, et du respect de conditions strictes ;



- Demandent que le nombre total de participants pour chaque manifestation n'excède pas un millier, jugent souhaitable que le nombre des manifestations prévues chaque année soit strictement limité et, insistent sur la nécessité de prévoir pour ces manifestations un calendrier adapté et une localisation respectueuse de l'environnement.

MOTION N° 2 : PROPRETÉ DE LA FORÊT

Les Amis de la Forêt de Fontainebleau

- Soulignent que l'enquête de fréquentation récemment publiée par l'ONF fait ressortir que la principale nuisance ressentie par les usagers est l'importance croissante des déchets et gravats en forêt de Fontainebleau, et estiment que la promotion du tourisme en sud Seine-et-Marne implique un renforcement des actions en faveur de la propreté en forêt ;

- Estiment que la propreté de la forêt ne peut être assurée que par une action conjointe de tous les acteurs impliqués, les AFF assurant pour leur part la propreté des sentiers pédestres qu'ils balisent ;

- Craignent que le réaménagement de la grille de tarification des déchetteries ne se traduise par une augmentation du volume des dépôts de gravats en forêt ;

- Regrettent que le soutien financier du conseil départemental de Seine-et-Marne en faveur de la forêt ait été fortement réduit ;

- Expriment leur satisfaction à l'égard des poursuites pénales conduites à l'encontre des contrevenants et demandent leur renforcement ;

- Déplorent l'arrêt du ramassage des « dépôts sauvages » par l'ONF qui, ainsi, menace la salubrité de la forêt et demandent à l'ONF de reprendre le ramassage des gravats, dont l'accumulation n'est pas acceptable ;

- Appellent tous les acteurs impliqués – département, communes, communautés de communes, SMICTOM et ONF – à se mettre d'accord sur la répartition des compétences sur l'enlèvement et le traitement des ordures ainsi que sur les financements nécessaires.

INTERVENTION DE M. ÉRIC GOULOUZELLE



Le président donne la parole à l'invité d'honneur, M. Goulouzelle, directeur territorial de l'ONF, qui a en charge l'Île-de-France et le nord du pays (Normandie et Hauts-de-France). Il est donc responsable des grandes forêts périurbaines qui entourent Paris. Son intervention portera sur la stratégie de l'ONF en la matière.

M. Goulouzelle se félicite tout d'abord du partenariat historique et fructueux qui existe entre les Amis de la Forêt de Fontainebleau et l'ONF. L'Association est un aiguillon utile pour l'ONF dans sa démarche d'adaptation au contexte actuel. Celui-ci entend mieux répondre aux attentes du public et mieux prendre en compte l'évolution sociale de la région. En effet la société rurale a fait largement

place à une société urbaine. Les rapports avec la nature, qui se transmettaient auparavant de génération en génération sont ainsi perturbés et peuvent être sources de confrontation.

En fait il existe un double paradoxe. Le premier est que cette société urbaine exprime un fort besoin de nature, de forêt sauvage, mais elle ne connaît pas cette nature. Le deuxième paradoxe est que cette société refuse les coupes rases mais affiche une demande de plus en plus forte de bois dans la vie quotidienne. Ce mouvement s'amplifie : les usagers de la forêt n'acceptent plus les méthodes traditionnelles d'exploitation. Il faut donc à la fois mieux communiquer et trouver le seuil d'acceptabilité sociale des coupes.

L'ONF s'efforce de répondre à ces préoccupations de différentes façons. Il convient d'abord d'associer

cette société, à travers les collectivités locales et les associations représentatives, à la gouvernance de la forêt. Les modes de gestion doivent s'adapter à cette nouvelle donne. Enfin, l'ONF doit communiquer plus et mieux. Ces trois orientations se retrouvent dans le rapport de Sylvain Ducroux sur le nouveau plan d'aménagement. L'adaptation des modes de gestion ne signifie bien évidemment pas que les coupes doivent cesser : elles sont une nécessité technique car la forêt vieillit et elle doit

se renouveler; elles sont une nécessité économique, compte tenu de la qualité des bois des forêts d'Ile de France. Ainsi les pratiques sylvicoles tiennent compte de ces éléments : les coupes rases sont abandonnées; ces techniques mêlent futaies régulières et irrégulières; les coupes se font par petits groupes d'arbres. La concertation avec les associations représentatives des usagers permet de trouver le bon dosage entre les différentes pratiques sylvicoles.



DÉBAT QUI A SUIVI L'INTERVENTION DE M. GOULOUZELLE

Louis Albesa (secrétaire général de l'Association des naturalistes de la vallée du Loing), il faut porter sur la forêt de Fontainebleau, Forêt d'exception, un regard spécifique.

Gérard Tendron, pour sa part, se réjouit du dialogue qui existe avec l'ONF dans le cadre du statut de forêt de protection. Il souligne la nécessité d'assurer une gestion qui prépare bien aux changements climatiques.

Cécile Gorlin (France Nature Environnement) s'inquiète de l'impact du recours à des engins non adaptés à l'exploitation de la forêt de Fontainebleau. Ces interventions permettent à Éric Goulouzelle de

préciser certains points. Il convient selon lui de maintenir un équilibre entre les trois fonctions de la gestion forestière : économique, écologique et sociale, contrairement à ce qui se passe dans des pays comme les États-Unis ou le Canada où on privilégie selon les forêts une seule fonction. Il reconnaît le caractère indispensable du dialogue et la nécessité d'éviter la destruction des sols par le passage d'engins non adaptés en organisant les exploitations en conséquence.

Le président remercie Éric Goulouzelle de sa très stimulante intervention. L'assemblée générale est clôturée. Elle est suivie du verre de l'amitié.



IN MEMORIAM

Alain LECART nous a quittés. Après une longue carrière chez Kodak, comme ingénieur de recherche, il prend sa retraite en 1994 et s'engage alors dans des activités associatives. Il commence à faire du soutien scolaire avec Le Tremplin bellifontain et rejoint la Commission Terrain des AFF. Alain contribue à la création de plusieurs sentiers de découverte, notamment ceux du château de Fontainebleau et des peintres de Barbizon. Il assure l'entretien et le balisage du sentier Bleu n° 6, celui des Gorges d'Apremont. Passionné de la forêt et très engagé à la Commission Terrain, il en était une forte personnalité, alliant discrétion et détermination, jouant efficacement le rôle de conciliation dans les débats qui pouvaient s'y dérouler.

Lors de son inhumation un de ses fils a évoqué la mémoire de son père, « parti baliser les sentiers du paradis ». L'Association ne peut que souhaiter à Alain de poursuivre ainsi sa carrière de baliseur et exprime sa chaleureuse sympathie à sa famille dont elle partage la peine.



COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2015

PRODUITS	2015	2014
VENTES		
Ventes de guides et publications	11 202	8 216
Frais de port facturés	384	313
Autres produits annexes	8	184
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Cotisations	20 635	18 860
Subventions	3 400	2 772
Suvention exceptionnelle	3 000	2 000
Produits divers et dons	4 295	2 398
Dons de l'association des Sylvains Randonneurs	3 600	0
PRODUITS FINANCIERS	1 014	859
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Assurance vie de Mlle Moncel	0	32 421
REPRISE DE PROVISIONS		
Reprise de provision	2 500	3 240
TOTAL	50 038	71 263

CHARGES	2015	2014
ACHATS		
Achats et variations de stock de marchandises	6 443	6 381
Achat de matériel de balisage pour sentiers Bleus	1 144	2 826
Achat de matériel pour le sentier n° 20 (Recloses)	0	2 031
Électricité	422	397
Fournitures administratives	1 785	756
SERVICES EXTÉRIEURS		
Loyers et charges et locations	5 152	5 031
Entretien des locaux	615	639
Maintenance	212	189
Assurance multirisque	282	280
Documentation	174	16
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		
Honoraires du commissaire aux comptes	2 424	2 424
Publicité communication	1 756	2 304
Publication <i>la Voix de la Forêt</i> et <i>la Feuille verte</i>	5 997	6 549
Publication du Programme des promenades	118	329
Déplacements et réceptions	1 396	3 168
Frais de déplacement de bénévoles à Bruxelles	4 295	0
Téléphone et affranchissements	5 168	4 465
Frais bancaires	127	216
Cotisations	1 062	885
Impôts	39	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES sur exercice antérieur	2 424	6 459
DOTATIONS aux AMORTISSEMENTS et PROVISIONS		
Amortissements	509	700
Provisions pour charges	7 000	24 000
TOTAL DES CHARGES	48 546	70 135
RÉSULTAT	1 492	1 128
TOTAL	50 038	71 623

On peut évaluer, à titre indicatif et hors comptabilité, à 6 000 heures le temps passé par nos bénévoles, ce qui donnerait évaluée à 10 € de l'heure environ une contribution « gratuite » de 60 000 €.



VIE DE L'ASSOCIATION

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

ACTIF	2015	2014
IMMOBILISATIONS		
Terrains	1 631	1 631
Immobilisations (valeur nette)	1 073	1 582
STOCKS		
Stocks de marchandises (valeur nette)	8 988	1 451
CRÉANCES		
Créances clients (libraires)	1 348	730
Autres créances (avoir d'un fournisseur)		515
DISPONIBILITÉS		
Titres Caisse d'Épargne	20 000	20 000
Livret Association	74 552	52 916
Compte Caisse d'Épargne	12 184	33 783
Compte Banque postale	3 560	2 528
Caisse	460	193
TOTAL	123 796	115 329

PASSIF	2015	2014
FONDS ASSOCIATIF ET RÉSERVES		
Réserves	17 053	17 053
Report à nouveau	74 276	73 148
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 492	1 128
PROVISIONS		
Provisions pour charges	28 500	24 000
DETTE FOURNISSEUR	2 475	0
TOTAL	123 796	115 329

BUDGET 2016

RECETTES	Budget 2016	2015
Cotisations	21 000	20 635
Subventions des collectivités locales	2 400	3 400
Subvention exceptionnelle du département (<i>Guide</i>)	0	3 000
Dons de l'association des Sylvains Randonneurs	0	3 600
Dons de leurs frais par des bénévoles	0	4 295
Vente de publications	9 000	11 200
Autres recettes	600	1 406
Reprise provision charges (refonte du <i>Guide des sentiers</i> , matériel d'exposition et Croix de Guise)	12 000	2 500
TOTAL DES RECETTES	45 000	50 038

DÉPENSES	2016	2015
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Loyers et charge	5 200	5 152
Autres charges (électricité, informatique, téléphone, etc.)	3 300	2 830
Honoraires du commissaire aux comptes	2 400	4 848
TOTAL FONCTIONNEMENT	10 900	12 830
ADMINISTRATION		
Fournitures de bureau	2 000	1 785
Frais postaux	4 200	3 872
Communication (dépliants, AG, etc.)	3 800	3 152
Frais de déplacement des bénévoles	0	4 295
Services extérieurs (cotisations, documentation, etc.)	1 300	1 236
Frais bancaires et impôts	200	
TOTAL ADMINISTRATION	11 500	14 506
ACTIVITÉS		
<i>Feuilles Vertes</i> (4 parutions)	800	624
<i>Voix de la Forêt</i> (1 parution)	5 700	5 372
<i>Guide des sentiers</i>	4 000	6 443
<i>Cahier des AFF n° 2</i>		
« Carrières & Carriers »	2 800	0
Réparation Croix de Guise	1 700	0
Matériel d'exposition	5 700	0
Commission terrain (balisage des sentiers, etc.)	1 200	1 144
Promenades guidées	200	118
TOTAL ACTIVITÉS	22 100	13 701
Dotations aux amortissements	500	509
Dotations aux provisions	0	7 000
TOTAL DES DÉPENSES	45 000	48 546
RÉSULTAT	0	+ 1 492
TOTAL	45 000	48 546

